



XV^{ème} Législature

Guy Marius SAGNA
Député

Dakar, le 05 février 2025

A Monsieur Malick NDIAYE
Président de l'Assemblée
Nationale

Place Soweto, Dakar

Objet : Question écrite

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre à travers la lettre ci-jointe une question écrite adressée au Ministre en charge de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Question écrite au Gouvernement

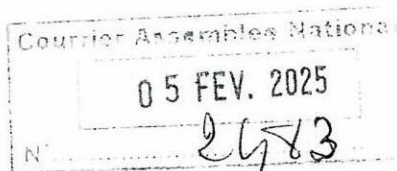
Objet : difficulté d'obtention de visa pour les réfugiés mauritaniens en France souhaitant se rendre au Sénégal

Madame le ministre de l'intégration africaine et des affaires étrangères, j'ai reçu un courrier disant que *"les réfugiés mauritaniens vivant en France sont confrontés à (...) l'extrême difficulté d'obtenir un visa pour entrer au Sénégal, un pays où beaucoup ont pourtant bâti leur vie, fondé une famille et investi dans des activités économiques."*

Madame le ministre, le Sénégal demande-t-il le visa aux réfugiés mauritaniens qui ont choisi le Sénégal comme terre d'accueil ? Si oui, pourquoi ?

Madame le ministre, je suis sûr que comme moi vous serez sensible à ce qui m'a été raconté : *"Cette situation a des conséquences humaines insupportables. Des réfugiés se retrouvent dans l'incapacité de se rendre au chevet d'un proche malade, d'assister aux funérailles d'un être cher, ou de participer à des moments essentiels de la vie familiale comme les mariages et les baptêmes."*

Madame le ministre, que peut faire votre département pour *"(...) œuvrer à la facilitation de la mobilité des réfugiés mauritaniens vivant en France, qui considèrent le Sénégal comme leur foyer."* ?



Guy Marius Sagna
Député de la XVe législature

JS